

La FEDIL s'attend à un programme de réformes visant à redresser la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 30 septembre 2005 sous la présidence de M. Charles Krombach.

Cette réunion a été l'occasion de procéder à un état des lieux de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise. Dans ce contexte, le conseil a analysé le nouveau rapport annuel établi par le *World Economic Forum* classant le Luxembourg au 25^e rang mondial des économies les plus compétitives.

Force est de constater que les résultats indiquent une stagnation déplorable de la situation compétitive du Luxembourg. Toujours selon ce rapport, le Luxembourg affiche de très faibles performances dans les domaines de l'innovation et des technologies.

De l'avis de la FEDIL, ce rapport du *World Economic Forum* vient s'ajouter à toute une série de rapports de qualité, dont notamment le rapport Fontagné, plaidant en faveur de réformes structurelles permettant de redresser la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Dès lors, la FEDIL s'attend à ce que le Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale, le 12 octobre prochain, présente un programme de réformes en s'inspirant notamment des propositions patronales faites dans le cadre du Comité de coordination tripartite, visant à renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et à relancer l'investissement et l'emploi.

Le conseil d'administration de la FEDIL a également pris note de la décision récente du ministre de l'Environnement de ne pas donner son aval à la construction d'une ligne de haute tension électrique (225 kV) reliant les aciéries électriques d'Arcelor et le site français de Moulaine.

Cette décision, aux yeux de la FEDIL, motivée par des seules considérations écologiques, est difficilement compatible avec les aspirations du pays en matière de développement durable reposant sur des considérations écologiques, sociales *et* économiques.

C'est la raison pour laquelle la FEDIL plaide en faveur d'une solution acceptable pour toutes les parties engagées, en tenant également compte des impératifs économiques permettant au pays de conserver son tissu industriel et, partant, la prospérité de ses citoyens.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration s'est également penché sur une étude portant sur les salariés frontaliers dans l'économie luxembourgeoise mettant en évidence, notamment, les différences salariales entre frontaliers et résidents du Luxembourg.

Sans vouloir remettre en question le bien-fondé scientifique de cette étude, la FEDIL se doit néanmoins de mettre en garde devant toute tentative d'interprétation allant dans le sens de revendications salariales nouvelles à charge de la compétitivité des entreprises.

Finalement, le conseil d'administration a approuvé les demandes d'affiliation à la FEDIL de AOL EUROPE SERVICES S.à r.l. (services en ligne ou interactifs en Europe) et de VENESQUE S.A. (transport routier international).

Luxembourg, le 4 octobre 2005